



## MENTION

# ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE

## SPÉCIALITÉ

# CONSEILLER GESTIONNAIRE DE CLIENTELE SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS

## — DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 38



Taux d'insertion  
à 18 mois : 100 %  
à 30 mois : 97%

Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 37



■ En emploi    □ En recherche d'emploi    ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

## — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- CONSEILLER ENTREPRISES
- CONSEILLER ÉPARGNE MULTICANAL
- ASSISTANT PROPERTY MANAGER
- CONSEILLER CLIENTÈLE PARTICULIERS
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATION DES VENTES
- CHARGÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELS
- RESPONSABLE DE POINT DE VENTE BANCAIRE
- CONSEILLER PATRIMONIAL
- CHARGÉ DE CLIENTÈLE ENTREPRISES

## — SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi *Nombre de réponse(s) : 32*



Emploi en accord avec la formation *Nombre de réponse(s) : 32*

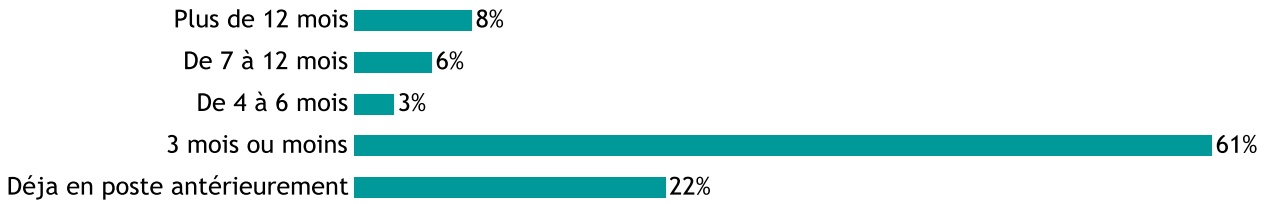


## — MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI — *Nombre de réponse(s) : 34*

- Alternance 44 %
- Agences d'intérim 3 %
- Candidature spontanée 32 %
- Annonce dans la presse 3 %
- Relations (personnelles ou professionnelles) 15 %
- Suite à un stage 3 %

# DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 36



# CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

## Contrat

Nombre de réponse(s) : 34



**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable    Emploi non stable

## Statut

Nombre de réponse(s) : 33



Cadre    Technicien    Employé

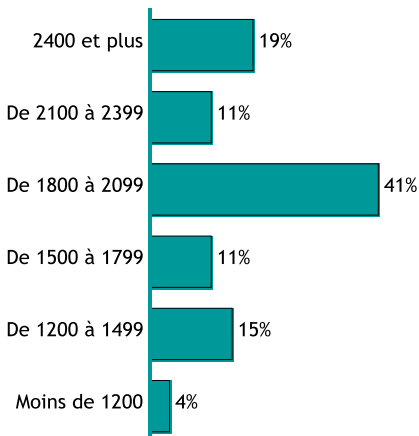
## Employeur

Nombre de réponse(s) : 29



## Revenu net mensuel (dont primes) en Euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 27



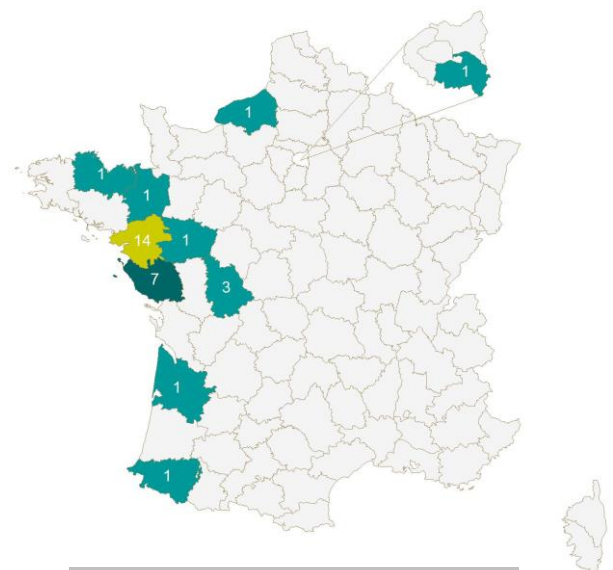
**Salaire médian : 1928 euros**

**Salaire moyen : 2100 euros**

**Définition de l'INSEE:** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

## Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 31



**Emplois à l'étranger: 0**